Dijon (21) : Mahdi et Otmane Oumouzaa arrêtés en Belgique et à Madrid à deux jours d’intervalle ; les deux frères recherchés par l’Ofast (MàJ)

16/11/2026 à 20h54



Mise à jour du 16 novembre 2026 – Otmane Oumouzaa arrêté à Madrid après son frère Mahdi à Molenbeek

Le frère cadet de Mahdi Oumouzaa, Otmane Oumouzaa, 32 ans, a été interpellé le vendredi 13 novembre à l’aéroport de Madrid à sa descente d’un avion en provenance de Cancún (Mexique). L’arrestation a été confirmée par un communiqué du parquet de Dijon publié le 16 novembre.

Otmane Oumouzaa faisait l’objet de trois mandats d’arrêt européens dans des procédures judiciaires distinctes portant

sur des faits criminels graves, notamment des dossiers de règlement de comptes. Il n’a pas été condamné dans ces affaires à ce stade. Son frère Mahdi, 42 ans, avait été interpellé deux jours plus tôt à Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) ; tous deux figuraient parmi les fugitifs ciblés en priorité par l’Office antistupéfiants.

Sources : Procureur de Dijon, communiqué repris par Infos Dijon, 16 novembre 2026 ; Le Parisien, 16 novembre 2026.

Mahdi Oumouzaa, 42 ans, a été arrêté le 11 novembre à Molenbeek-Saint-Jean, près de Bruxelles, après cinq années de recherches. Il avait été condamné par défaut en 2022 à sept ans de prison par le tribunal correctionnel de Dijon, notamment pour trafic de stupéfiants, blanchiment et association de malfaiteurs.

Déjà interpellé à Dubaï pendant sa cavale, il n’avait pas pu être extradé vers la France. Son nom figurait depuis 2025 sur la liste des fugitifs les plus recherchés de l’OFAST.

Les enquêteurs belges l’ont localisé dans un appartement loué. Présenté à la justice le 12 novembre, il a été écroué en attendant la procédure de remise à la France. Les parquets de Dijon et Bruxelles précisent qu’il conserve la possibilité de faire opposition à sa condamnation et d’être rejugé.

Véhicules de la police belge à Bruxelles en 2016 – photographie

d’illustration. Raf24~commonswiki / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.

Source : Creusot Infos, communiqué conjoint des parquets de Dijon et Bruxelles – 13 novembre 2026.